

CHAPITRE XXVI

DONNEZ GRATUITEMENT CE QUE VOUS AVEZ REÇU GRATUITEMENT.

Don de guérir. — Prières payées. — Vendeurs chassés du temple. —
Médiunmité gratuite.

Don de guérir.

1. Rendez la santé aux malades, ressuscitez les morts, guérissez les lépreux, chassez les démons. *Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement.* (Saint Matthieu, ch. x, v. 8.)

2. « Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement, » dit Jésus à ses disciples ; par ce précepte il prescrit de ne point faire payer ce que l'on n'a pas payé soi-même ; or, ce qu'ils avaient reçu gratuitement, c'était la faculté de guérir les malades et de chasser les démons, c'est-à-dire les mauvais Esprits ; ce don leur avait été donné gratuitement par Dieu pour le soulagement de ceux qui souffrent, et pour aider à la propagation de la foi, et il leur dit de ne point en faire un trafic, ni un objet de spéculation, ni un moyen de vivre.

Prières payées.

3. Il dit ensuite à ses disciples en présence de tout le peuple qui l'écoutait : — Gardez-vous des scribes qui affectent de se promener en longues robes, qui aiment à être salués dans les

places publiques, à occuper les premières chaires dans les synagogues et les premières places dans les festins; — qui, *sous prétexte de longues prières, dévorent les maisons des veuves*. Ces personnes en recevront une condamnation plus rigoureuse. (Saint Luc, ch. xx, v. 43, 46, 47. — Saint Marc, ch. xii, v. 38, 39, 40. — Saint Matthieu, ch. xxiii, v. 14.)

4. Jésus dit aussi : Ne faites point payer vos prières; ne faites point comme les scribes qui, « sous prétexte de longues prières, *dévorent les maisons des veuves*; » c'est-à-dire accaparent les fortunes. La prière est un acte de charité, un élan du cœur; faire payer celle que l'on adresse à Dieu pour autrui, c'est se transformer en intermédiaire salarié; la prière alors est une formule dont on proportionne la longueur à la somme qu'elle rapporte. Or, de deux choses l'une : Dieu mesure ou ne mesure pas ses grâces au nombre des paroles; s'il en faut beaucoup, pourquoi en dire peu ou pas du tout à celui qui ne peut pas payer? c'est un manque de charité; si une seule suffit, le surplus est inutile; pourquoi donc alors le faire payer? c'est une prévarication.

Dieu ne vend pas les bienfaits qu'il accorde; pourquoi donc celui qui n'en est pas même le distributeur, qui ne peut en garantir l'obtention, ferait-il payer une demande qui peut être sans résultat? Dieu ne peut subordonner un acte de clémence, de bonté ou de justice que l'on sollicite de sa miséricorde, à une somme d'argent; autrement il en résulterait que si la somme n'est pas payée, ou est insuffisante, la justice, la bonté et la clémence de Dieu seraient suspendues. La raison, le bon sens, la logique disent que Dieu, la perfection absolue, ne peut déléguer à des créatures imparfaites le droit de mettre à prix sa justice. La justice de Dieu est comme le soleil; elle est pour tout le monde, pour le pauvre comme

pour le riche. Si l'on considère comme immoral de trafiquer des grâces d'un souverain de la terre, est-il plus licite de vendre celles du souverain de l'univers?

Les prières payées ont un autre inconvénient; c'est que celui qui les achète se croit, le plus souvent, dispensé de prier lui-même, parce qu'il se regarde comme quitte quand il a donné son argent. On sait que les Esprits sont touchés par là ferveur de la pensée de celui qui s'intéresse à eux; quelle peut être la ferveur de celui qui charge un tiers de prier pour lui en payant? quelle est la ferveur de ce tiers quand il délègue son mandat à un autre, celui-ci à un autre, et ainsi de suite? N'est-ce pas réduire l'efficacité de la prière à la valeur d'une monnaie courante?

Vendeurs chassés du temple.

5. Ils vinrent ensuite à Jérusalem, et Jésus étant entré dans le temple, commença par chasser ceux qui y vendaient et qui y achetaient; il renversa les tables des changeurs et les sièges de ceux qui vendaient des colombes; — et il ne permettait pas que personne transportât aucun ustensile par le temple. — Il les instruisit aussi en leur disant : N'est-il pas écrit : *Ma maison sera appelée la maison de prières pour toutes les nations? Et cependant vous en avez fait une caverne de voleurs.* — Ce que les princes des prêtres ayant entendu, ils cherchaient un moyen de le perdre; car ils le craignaient, parce que tout le peuple était ravi en admiration de sa doctrine. (Saint Marc, ch. xi, v. de 15 à 18. — Saint Matthieu, ch. xxi, v. 12, 13.)

6. Jésus a chassé les vendeurs du temple; par là il condamne le trafic des choses saintes *sous quelque forme que ce soit*. Dieu ne vend ni sa bénédiction, ni son pardon, ni l'entrée du royaume des cieux; l'homme n'a donc pas le droit de les faire payer.

Médiumnité gratuite.

7. Les médiums modernes, — car les apôtres aussi avaient la médiumnité, — ont également reçu de Dieu un don gratuit, celui d'être les interprètes des Esprits pour l'instruction des hommes, pour leur montrer la route du bien et les amener à la foi, et non pour leur vendre des paroles qui ne leur appartiennent pas, parce qu'elles ne sont pas le produit de leur *conception*, ni de leurs recherches, ni de leur travail personnel. Dieu veut que la lumière arrive à tout le monde; il ne veut pas que le plus pauvre en soit déshérité et puisse dire : Je n'ai pas la foi, parce que je n'ai pas pu la payer; je n'ai pas eu la consolation de recevoir les encouragements et les témoignages d'affection de ceux que je pleure, parce que je suis pauvre. Voilà pourquoi la médiumnité n'est point un privilège, et se trouve partout; la faire payer, serait donc la détourner de son but providentiel.

8. Quiconque connaît les conditions dans lesquelles les bons Esprits se communiquent, leur répulsion pour tout ce qui est d'intérêt égoïste, et qui sait combien il faut peu de chose pour les éloigner, ne pourra jamais admettre que des Esprits supérieurs soient à la disposition du premier venu qui les appellerait à tant la séance; le simple bon sens repousse une telle pensée. Ne serait-ce pas aussi une profanation d'évoquer à prix d'argent les êtres que nous respectons ou qui nous sont chers? Sans doute on peut avoir ainsi des manifestations, mais qui pourrait en garantir la sincérité? Les Esprits légers, menteurs, espiègles, et toute la cohue

des Esprits inférieurs, fort peu scrupuleux, viennent toujours, et sont tout prêts à répondre à ce que l'on demande sans se soucier de la vérité. Celui donc qui veut des communications sérieuses doit d'abord les demander sérieusement, puis s'éduquer sur la nature des sympathies du médium avec les êtres du monde spirituel ; or la première condition pour se concilier la bienveillance des bons Esprits, c'est l'humilité, le dévouement, l'abnégation, le désintéressement *moral et matériel* le plus absolu.

9. A côté de la question morale se présente une considération effective non moins importante qui tient à la nature même de la faculté. La médiumnité sérieuse ne peut être et ne sera jamais une profession, non-seulement parce qu'elle serait discréditée moralement, et bientôt assimilée aux diseurs de bonne aventure, mais parce qu'un obstacle matériel s'y oppose ; c'est une faculté essentiellement mobile, fugitive et variable, sur la permanence de laquelle nul ne peut compter. Ce serait donc, pour l'exploiteur, une ressource tout à fait incertaine, qui peut lui manquer au moment où elle lui serait le plus nécessaire. Autre chose est un talent acquis par l'étude et le travail, et qui, par cela même, est une propriété dont il est naturellement permis de tirer parti. Mais la médiumnité n'est ni un art ni un talent, c'est pourquoi elle ne peut devenir une profession ; elle n'existe que par le concours des Esprits ; si ces Esprits font défaut, il n'y a plus de médiumnité ; l'aptitude peut subsister, mais l'exercice en est annulé ; aussi n'est-il pas un seul médium au monde qui puisse garantir l'obtention d'un phénomène spirite à un instant donné. Exploiter la médiumnité, c'est donc disposer d'une

chose dont on n'est réellement pas maître; affirmer le contraire, c'est tromper celui qui paye; il y a plus, ce n'est pas de *soi-même* qu'on dispose, ce sont les Esprits, les âmes des morts dont le concours est mis à prix; cette pensée répugne instinctivement. C'est ce trafic, dégénéré en abus, exploité par le charlatanisme, l'ignorance, la crédulité et la superstition, qui a motivé la défense de Moïse. Le spiristime moderne, comprenant le côté sérieux de la chose, par le discrédit qu'il a jeté sur cette exploitation, a élevé la médiumnité au rang de mission. (Voy. *Livre des Médiums*, ch. xxviii, — *Ciel et Enfer*, ch. xii.)

40. La médiumnité est une chose sainte qui doit être pratiquée saintement, religieusement. S'il est un genre de médiumnité qui requière cette condition d'une manière encore plus absolue, c'est la médiumnité guérissante. Le médecin donne le fruit de ses études, qu'il a faites au prix de sacrifices souvent pénibles; le magnétiseur donne son propre fluide, souvent même sa santé: ils peuvent y mettre un prix; le médium guérisseur transmet le fluide salulaire des bons Esprits: il n'a pas le droit de le vendre. Jésus et les apôtres, quoique pauvres, ne faisaient point payer les guérisons qu'ils opéraient.

Que celui donc qui n'a pas de quoi vivre cherche des ressources ailleurs que dans la médiumnité; qu'il n'y consacre, s'il le faut, que le temps dont il peut disposer matériellement. Les Esprits lui tiendront compte de son dévouement et de ses sacrifices, tandis qu'ils se retirent de ceux qui espèrent s'en faire un marchepied.